

PROGRAMME DE FORMATION

BP JEPS Educateur Sportif Mention Equitation



MDME Formation
10 boulevard des micocouliers
83 310 Grimaud
06 24 71 01 78
mdme@demelemester.com

DESCRIPTIF DE L'ORGANISME

MDME Formation :

SARL Marceau Demelemester Management Equestre
 Directeur de l'organisme de formation : *Demelemester Marceau*
 Adresse : 10 boulevard des micocouliers 83 310 Grimaud
 Mail : mdme@demelemester.com
 GSM : 06 24 71 01 78

Lieu de déroulement de la formation : MDME Stable, chemin mignonne, 83 310 Grimaud

Marceau Demelemester	DES JEPS équitation Licence Pro Management des établissements équestres Cavalier enseignant en CSO et Dressage	Responsable de formation Encadrement des activités Travail et utilisation de la cavalerie Fonctionnement de la structure	06 24 71 01 78 marceau@mdme.fr
Yann Gaymard	BEES 2 Licence gestion et management des établissements équestres Cavalier enseignant	Travail à l'extérieur et en terrain varié Préparation d'un équidé pour le transport Embarquer et débarquer un équidé Débourrage	0688557180 Gt.competition@hotmail.fr
Margot Genolier	BP JEPS DE JEPS CSO Licence Langues Etrangères Appliquées (anglais et espagnol) Cavalière enseignante	Encadrement des activités Travail et utilisation de la cavalerie Fonctionnement de la structure	0634688151 margot@mdme.fr
Eléonore Petton	BP JEPS DE JEPS CSO Cavalière enseignante	Encadrement des activités Techniques équestres	0614266179 eleonore@mdme.fr
Caroline Mansuy	Docteur vétérinaire	Soins et entretien des équidés	Caroline.mansuy@icloud.com
Jean-Eric D'Andreas	Professeur de maréchalerie Dentiste équin	Soins et entretien des équidés	0680628990
Charline Diot	BP JEPS Physiothérapeute équin	Soins et entretien des équidés et des infrastructures	0665744864 charlinediot25@gmail.com
Morgan Biancone	Coach sportif DE Sophrologue	Encadrement des activités	0635111635 bianconemorgan@gmail.com

Organisation de la formation

Le cursus de formation respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique. Autrement dit la formation se déroule dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et la structure d'accueil.

La mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance réclame une liaison très étroite entre l'organisme de formation et ses formateurs, la structure d'accueil, le tuteur et le stagiaire.

Dans ce contexte, la structure d'accueil est, comme le centre de formation, l'un des lieux ressources de la construction de la compétence du stagiaire.

Il paraît essentiel :

- de mettre en adéquation les contenus de formation entre l'organisme de formation et la structure
- de coordonner les actions des différents acteurs de la formation (formateurs et tuteurs);
- de donner des repères aux tuteurs pour qu'ils puissent évaluer les acquis du stagiaire en rapport avec le référentiel du métier.

1- Définition du plan de formation

Avant d'entamer, avec les stagiaires, les contenus de formation, il est indispensable de leur présenter dans les grandes lignes le métier auquel ils se préparent, les compétences attendues (référentiel de certification) et les contenus de formation qu'ils vont vivre.

A partir des référentiels du métier et de certification, les formateurs définissent en équipe le plan de formation et les contenus prévisionnels de formation afin que le stagiaire puisse développer des compétences dans trois grands champs en interaction dynamique : champ pédagogique, champ technique, et champ relatif à la gestion, l'organisation et la réglementation.

Le plan de formation est constitué d'un ensemble de séquences de formation articulées de façon logique et progressive. Il s'agit d'un processus guidé par des choix pédagogiques.

La séquence de formation s'élabore à partir du référentiel professionnel. Elle se caractérise par un objectif opérationnel ;

L'ensemble de l'équipe pédagogique comprenant le tuteur de la structure d'accueil définira après avoir affiné ses objectifs opérationnels de formation :

- des modalités d'acquisition ;
- une stratégie d'évaluation formative ;
- un volume horaire défini (variable, estimé, mini, maxi...).

Le plan de formation comprend entre autre :

- les volumes horaires pour chaque séquence de formation ;
- la répartition des séquences de formation entre l'organisme de formation et la structure d'accueil ;
- la planification de l'évaluation certificative avec calendrier prévisionnel et son regroupement de BC.

2- Le ruban pédagogique

Le ruban pédagogique permet d'avoir une vision globale de la formation. Il est un élément incontournable du dossier d'habilitation que doit déposer l'organisme de formation. Il clarifie l'organisation temporelle et pédagogique du plan de formation. Il comprend notamment:

- La durée de la formation : il articule les différents objectifs de formation aux séquences de formation prévues en rapport avec les différentes unités capitalisables constitutives du diplôme ainsi que leur position respective dans le planning de formation ;
- l'organisation de l'alternance : la répartition des temps de formation en entreprise et en centre de formation ;
- Le plan de certification c'est-à-dire les dates et lieux des différentes épreuves de certifications ;

Les volumes horaires :

792 heures en centre de formation.

Les élèves viendront en centre formation les lundis, mardis et jeudis (hors vacances scolaires)

945 heures en entreprise.

Les périodes en entreprise seront définies ultérieurement avec le stagiaire et son tuteur.

Contenu de l'enseignement

Semaine type :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h à 10h30	Pratique équestre	Pratique équestre	Entreprise ou libre	Pratique Equestre	Entreprise ou libre	Entreprise ou libre	Libre
11h à 12h30	Pédagogie en salle	Pédagogie en salle		Pédagogie en salle			
12h30 à 13h30	Repas	Repas		Repas			
13h30 à 15h30	Pédagogie en carrière	Pédagogie en carrière		Méthodologie projet			
15h30 à 17h	Cours théorique	Cours théorique		Pédagogie en carrière			

Les volumes horaires

Les volumes horaires

Total des volumes horaires (1737 Heures)

- **OF = 792 Heures dont**

UC 1 : 40 h
UC 2 : 32 h
UC 3 : 420 h
UC 4 : 300 h

- **En Entreprise = 945 Heures**

UC 1 : 135 h
UC 2 : 60 h
UC 3 : 445 h
UC 4 : 305 h

La formation sera divisée en trois modules en organisme :

- module 1 : septembre, octobre, novembre
- module 2 : décembre, janvier, février, mars
- module 3 : avril, mai, juin, juillet, aout, septembre

➤ **module 1**

Contenu de l'enseignement à l'OF :

- Technique équestre

Soins et entretien de la cavalerie :

- ✓ Mode de vie et prise en compte du bien-être animal
- ✓ Toilettage et soins quotidiens
- ✓ Soins périodiques
- ✓ Appareil locomoteur du cheval
- ✓ Alimentation
- ✓ Principales maladies du cheval
- ✓ Urgences vétérinaires, soins et conduites à tenir

Travail et utilisation de la cavalerie :

Culture équestre

- ✓ Définitions équestres
- ✓ Termes et langage technique

Evaluation de la cavalerie

- ✓ Modèle
- ✓ Comportement
- ✓ Allures et locomotion

- ✓ Aptitudes pour l'instruction

Travail à pied

- ✓ Contention et manipulation des équidés
- ✓ Travail en main

Travail sur le plat

- ✓ Progression du travail sur le plat
- ✓ Attitude et fonctionnement du cavalier
- ✓ Assouplissements et travail longitudinal
- ✓ Contact, mise sur la main, mise en main

Travail à l'obstacle

- ✓ Progression du travail à l'obstacle
- ✓ Attitude et fonctionnement
- ✓ Mécanisme du saut, gymnastique et mécanisation

Travail sur le cross

- ✓ Progression du travail sur le cross et à l'extérieur
- ✓ Gymnastique, mécanisation et découvertes des profils particuliers
- ✓ Travail en terrain varié

Harnachement

- ✓ Equipement du cheval

- Encadrement des activités

Les publics

- ✓ Typologie et caractéristiques des différents publics
- ✓ Typologie et gestion des groupes
- ✓ Santé et prévention

L'éducateur

- ✓ La posture d'éducateur
- ✓ Gestion de la sécurité

L'enseignement

- ✓ Etapes de l'apprentissage moteur
- ✓ Fondamentaux de l'équitation et difficulté de la tâche motrice
- ✓ Courants et méthodes pédagogiques
- ✓ Programmation et planification
- ✓ Notion d'objectif
- ✓ Progressions pédagogiques au sein et entre les séances
- ✓ Plan fédéral de formation
- ✓ Conception de séances
- ✓ Observation de séances
- ✓ Choix des mises en situation
- ✓ Aménagement du milieu

- ✓ Consignes et observables
- ✓ Animation, rythme de la séance et techniques de communication

Les activités

- ✓ Connaissance et enseignement des disciplines olympiques
- ✓ Galops
- Fonctionnement de la structure:

Organisation et gestion

- ✓ Fonctionnement d'un centre équestre
- ✓ Rôles et fonctions au sein d'un centre équestre
- ✓ Elaboration d'un budget prévisionnel
- ✓ Utilisation des différents médias et réseaux sociaux
- ✓ Se repérer dans son territoire, acteurs locaux
- ✓ Partenaires institutionnels

Animation et promotion

- ✓ Méthodologie de projet
- ✓ Projet pédagogique
- ✓ Accueil et relation client
- ✓ Communication commerciale
- ✓ Animation
- ✓ Programmation et planning des activités

Contenu de l'enseignement en entreprise modules 1

- Intégration dans l'équipe de l'entreprise
- Recherche sur le fonctionnement de la structure
- Accueil
- Réflexion et présentation de son projet d'animation
- Participations aux actions d'animation et d'enseignement
- Rédaction de fiches pédagogique
- Conception de séances
- Participation à la vie de la structure

Durant cette phase, le stagiaire aura pour but de s'intégrer à l'équipe de travail de l'entreprise et à son mode de fonctionnement. Il aura surtout un rôle d'observateur au départ et sera ensuite amené progressivement à enseigner avec l'aide de son tuteur. Le tuteur devra dans un premier temps guider le stagiaire dans la préparation et la mise en situation en restant présent et en l'aiguillant dans ses démarches. Le tuteur devra présenter au stagiaire toutes les tâches et fonctions qu'il aura à exercer au sein de la structure. Le stagiaire exercera essentiellement sur les cours du débutant au galop 4.

➤ **module 2**

Contenu de l'enseignement à L'OF

- Technique équestre

Soins et entretien de la cavalerie :

- ✓ Fonctions vitales chez le cheval
- ✓ Le pied
- ✓ Soins des dents
- ✓ Boiteries
- ✓ Vermifugation
- ✓ Règlementation et utilisation pharmacie vétérinaire
- ✓ Vaccination

Travail et utilisation de la cavalerie

Culture équestre

- ✓ Définitions équestres
- ✓ Termes et langage technique

Evaluation de la cavalerie

- ✓ Aptitudes sportives
- ✓ Gestion du travail des équidés

Travail à pied

- ✓ Travail en longe

Travail sur le plat

- ✓ Echelle de progression
- ✓ Attitude et fonctionnement du cavalier
- ✓ Assouplissements et travail longitudinal
- ✓ Assouplissements et travail latéral
- ✓ Contact, mise sur la main, mise en main

Travail à l'obstacle

- ✓ Progression du travail à l'obstacle
- ✓ Abords des différents profils
- ✓ Les distances à l'obstacle et sur les barres au sol
- ✓ Enchaînements

Travail sur le cross et à l'extérieur

- ✓ Abords des différents profils
- ✓ Distances sur le cross et sur le PTV

Harnachement

- ✓ Embouchures
- ✓ Enrênements

- Encadrement des activités

L'enseignement

- ✓ Analyse technique d'un thème

- ✓ Conception de séances et cycles d'apprentissage
- ✓ Individualisation
- ✓ Situations évolutives et différenciées
- ✓ Adaptation et régulation
- ✓ Evaluation et bilan de fin de séance et de cycle

Les activités

- ✓ Connaissance et enseignement des disciplines olympiques
- ✓ Connaissance et enseignement des autres disciplines de la FFE
- ✓ Principes de construction de pistes CSO club
- ✓ Principes et fonctionnement des règlements sportifs de la FFE

- Fonctionnement de la structure :

Organisation et gestion

- ✓ Obligations et réglementation des centres équestres
- ✓ Assurances, enjeux et obligations
- ✓ Notions de seuil de rentabilité d'une activité
- ✓ Notion de gestion budgétaire
- ✓ Dispositifs informatiques fédéraux
- ✓ Utilisation et gestion des réseaux sociaux

Organisation et gestion

- ✓ Obligations et réglementations des centres équestres
- ✓ Assurances, enjeux et obligations
- ✓ Notion de gestion budgétaire

Animation et promotion

- ✓ Utilisation des outils fédéraux

Contenu de l'enseignement en entreprise module 2

- Conception de séances et de cycles d'apprentissage
- Participation à la vie de la structure
- Enseignement tous niveaux

Durant cette phase, le stagiaire aura pour but de passer progressivement de la phase guidée à la phase d'autonomie sur les niveaux inférieurs au galop 4. Il commencera également à exercer sur les niveaux galops 5 à 7 en étant guidé par son tuteur sans la préparation et la mise en situation. Le stagiaire sera un membre à part entière de l'entreprise et devra prendre des initiatives.

➤ **module 3**

Contenu de l'enseignement à l'OF.

- Technique équestre :

Soins et entretien de la cavalerie :

- ✓ Ethologie, comportement

Travail et utilisation de la cavalerie

Culture équestre

- ✓ Histoire de l'équitation
- ✓ Définitions équestres
- ✓ Termes et langage technique

Débourrage

- ✓ Etapes et techniques du débourrage
- ✓ Mise au travail

Travail à pied

- ✓ Travail en liberté
- ✓ Travail aux longues rênes
- ✓ Convoyage, règlementation et mise en œuvre

Travail sur le plat

- ✓ Assouplissements et travail longitudinal
- ✓ Assouplissements et travail latéral
- ✓ Contact, mise sur la main, mise en main

Travail à l'obstacle

- ✓ Progression du travail à l'obstacle
- ✓ Enchaînements

Travail sur le cross et à l'extérieur

- ✓ Gestion de l'effort, mise en souffle, récupération

- Encadrement des activités

L'éducateur

- ✓ Responsabilité civile et pénale
- ✓ Obligation de diplôme et de déclaration

L'enseignement

- ✓ Analyse technique d'un thème
- ✓ Conception de séances et cycles d'apprentissage
- ✓ Adaptation et régulation
- ✓ Evaluation et bilan de fin de séance et de cycle

Les activités

- ✓ Degrés
- ✓ Savoirs d'équitation éthologique
- ✓ Jugement des épreuves clubs

✓ Connaissance et enseignement de l'équitation d'extérieur

- Fonctionnement de la structure :

Organisation et gestion

- ✓ Intégration du développement durable
- ✓ Techniques de recherche d'emploi
- ✓ Formation professionnelle continue
- ✓ Contrats de l'établissement équestre
- ✓ Ecrits professionnels

Animation et promotion

- ✓ Démarche qualité et labels FFE

Contenu de l'enseignement en entreprise module 3

- Conception de séances et de cycles d'apprentissage
- Enseignement tous niveaux
- Participation à la vie de la structure

Durant cette phase, le stagiaire aura pour but de passer progressivement de la phase de mise en situation encadrée à la phase d'autonomie totale. Le tuteur devra progressivement laisser le stagiaire prendre les initiatives et le laisser en autonomie et avoir un rôle de conseiller et analyser les actions réalisées par le stagiaire.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

FONCTION 1: ENCADREMENT DES ACTIVITES		
Les publics	Typologie et caractéristiques des différents publics	Sociologie
		Anatomie, physiologie et biomécanique
		Motricité
		Psychologie, cognition, motivation et émotion
		Public en situation de handicap moteur et sensoriel
	Le groupe	Typologie des groupes
		Gestion et dynamique de groupe
		Prévention et gestion des conflits
	Santé et prévention	Hygiène de vie
		Détection et prévention des blessures
		Détection, prévention et lutte contre le harcèlement et la maltraitance
		Détection, prévention et lutte contre les conduites à risque
L'éducateur	La posture de l'éducateur	Ethique et déontologie de l'éducateur sportif
		Responsabilité éducative
		Citoyenneté et fair-play
	Gestion de la sécurité	Sécurité des lieux de pratique
		Sécurité du matériel et des lieux de pratique
		Règlementation et sécurité avant, pendant et après la séance
		Conduite à tenir en cas d'accident
	Responsabilité	Responsabilité civile et pénale
		Assurance
		Obligation de diplôme et déclaration
L'enseignement	Pédagogie fondamentale	Fondamentaux de l'équitation et difficultés de la tâche motrice
		Etapes de l'apprentissage moteur
		Courants et méthodes pédagogiques
	Programmation et planification	Analyse technique d'un thème
		Notion d'objectif
		Progression pédagogique au sein et entre les séances
		Plan fédéral de formation des cavaliers
		Conception de séances et de cycles d'apprentissage
	Mise en œuvre	Observation
		Choix des mises en situation
		Aménagement du milieu
		Individualisation
		Situations évolutives et différenciés
		Consignes et observables
		Animation, rythme de la séance et technique de communication
	Evaluation	Adaptation et régulation
		Evaluation et analyse de fin de séances et de cycles
	Les activités	Disciplines
Connaissance et enseignement de l'équitation d'extérieur		
Connaissance et enseignement des autres disciplines de la FFE		
Diplômes		Galops
		Degrés

		Savoirs éthologiques
	Compétition	Principe et fonctionnement des règlements sportifs de la FFE
		Jugement des épreuves Clubs
		Principes de construction de pistes CSO Club
FONCTION 2: TECHNIQUE EQUESTRE		
Soins et entretien de la cavalerie	Anatomie et physiologie	Fonctions vitales chez le cheval
		Appareil locomoteur
		Le pied
	Psychologie et éthologie	Critères du bien-être animal
		Apprentissage et conditionnement
		Ethologie, comportement
	Soins	Mode de vie et prise en compte du bien-être animal
		Toilettage et soins quotidiens
		Soins périodiques
		Pathologies et soins du pied
		Boiteries
		Soins des dents
		Alimentation
		Vermifugation
		Principales maladies du cheval
Urgences vétérinaires, soins et conduites à tenir		
Règlementation et utilisation pharmacie vétérinaire		
Vaccination		
Travail et utilisation de la cavalerie	Culture équestre	Histoire de l'équitation
		Définitions
		Terme et langage technique
	Evaluation de la cavalerie	Modèle
		Comportement
		Allures et locomotion
		Aptitudes sportives
		Aptitudes pour l'instruction
		Gestion du travail des équidés
	Débourrage	Etapes et techniques du débourrage
		Mise au travail
	Travail à pieds	Contention et manipulation des équidés
		Travail en liberté
		Travail en main
		Travail en longe
		Travail aux longues rênes
		Convoyage, règlementation et mise en œuvre
	Travail sur le plat	Echelle de progression
		Assouplissement et travail longitudinal
		Assouplissement et travail latéral
		Contact, mise sur la main, mise en main
	Travail à l'obstacle	Progression du travail à l'obstacle
		Mécanisme du saut, gymnastique et mécanisation
		Abords des différents profils

		Les distances à l'obstacle et sur les barres au sol
		Enchaînement
	Travail sur le cross et à l'extérieur	Progression du travail sur le cross et à l'extérieur
		Gymnastique, mécanisation et découverte des profils particuliers
		Abords des différents profils
		Distance sur le cross et en PTV
		Gestion de l'effort, mise en souffle, récupération
	Harnachement	Equipement du cheval
		Embouchures
		Enrênements
FONCTION 3: FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE		
Organisation et gestion	Management	Fonctionnement d'un centre équestre
		Rôles et fonction au sein d'un centre équestre
		Intégration du développement durable
		Formation professionnelle continue
	Environnement	Se repérer dans son territoire, acteurs locaux
		Partenaires institutionnels
	Règlementation	Obligations et réglementations des centres équestres
		Assurances, enjeux et obligations
	Gestion	Elaboration d'un budget prévisionnel
		Notion de gestion budgétaire
Contrats de l'établissement équestre		
Animation et promotion	Projet	Méthodologie de projet
		Projet pédagogique
	Promotion et accueil	Communication commerciale
		Utilisation des médias et réseaux sociaux
		Utilisation des outils fédéraux
		Accueil et relation client
		Démarche qualité et label FFE
	Animation	Programmation et planning des activités

Situation d'évaluation certificative des blocs de compétences 1/2/3/4 :

Les épreuves se déroulent au sein de l'organisme de formation ou au sein d'un établissement équestre, désigné par la DRAJES.

Les évaluateurs peuvent interrompre une épreuve et refuser la certification d'un candidat s'ils estiment que l'action de celui-ci présente un danger pour lui-même, les cavaliers, la cavalerie ou les tiers ou si son comportement est contraire au respect des équidés, des cavaliers ou des évaluateurs.

- Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 1 (BC 1)

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences transversales 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC1).

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

- Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 2 (BC 2)

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences transversales 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.

Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 2 (BC2).

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

- Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 3 (BC 3)

L'organisme de formation ou l'établissement équestre, désigné par la DRAJES, précise aux évaluateurs le planning des créneaux, des niveaux et des publics présents sur la journée.

Sans présenter nécessairement l'ensemble des niveaux des galops 1 à 7, il doit proposer une diversité permettant de couvrir cette plage de niveaux.

Un tirage au sort permet d'affecter un créneau horaire à chaque candidat.

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) se compose comme suit :

a) Mise en situation professionnelle de conduite de séance :

Le jour de l'épreuve, les évaluateurs précisent au candidat le thème, le niveau et le public de la séance. Le candidat dispose ensuite d'une heure pour préparer la séance, aménager l'aire d'évolution et prendre en charge les cavaliers.

Le candidat a accès uniquement au « plan fédéral de formation du cavalier » de la FFE en format papier et mis à disposition par l'organisme de formation. Il n'est pas tenu de remettre un document aux évaluateurs mais peut, s'il le souhaite, préparer des documents supports à la présentation prévue au c.

A l'issue de la préparation, il conduit tout ou partie d'une séance d'apprentissage pour quatre cavaliers minimum et huit cavaliers maximum pendant au minimum vingt minutes et au maximum trente minutes.

Le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du champ de l'encadrement des activités équestres.

L'évaluation de la conduite de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

b) Conception d'un cycle de séances :

A partir de la séance effectuée et de l'observation des couples, le candidat dispose d'une heure pour concevoir un cycle d'au moins trois séances, adapté aux couples encadrés en précisant les objectifs spécifiques, le contenu, le déroulement des séances et les conditions d'évaluation de ce dernier.

Le candidat a accès uniquement au « plan fédéral de formation du cavalier » de la FFE en format papier et mis à disposition par l'organisme de formation. Il n'est pas tenu de remettre un document aux évaluateurs mais peut, s'il le souhaite, préparer des documents supports à la présentation prévue au c.

c) Entretien :

La conception du cycle est suivie d'un entretien de trente-cinq minutes maximum comportant:

1) Une présentation de quinze minutes maximum, dans laquelle le candidat propose:

- le bilan de la conduite de la séance ;
- l'analyse de sa prestation en justifiant ses choix techniques, pédagogiques et d'emploi de la cavalerie ;
- le cycle envisagé.

2) Un échange avec les évaluateurs de vingt minutes maximum.

L'échange avec les évaluateurs permet d'apprécier la capacité du candidat à concevoir et à mettre en œuvre un cycle de séances d'apprentissage en activités équestres et permet également de vérifier la capacité du candidat à prendre en compte les capacités et les besoins des différents publics dans la conception, la préparation, l'animation et l'évaluation de séances et de cycles d'apprentissage en activités équestres.

Situations d'évaluations certificatives du bloc de compétences 4 (BC 4)

Prérequis à la certification du bloc 4 :

Peut se présenter à la situation d'évaluation certificative du BC 4, le candidat en possession de l'attestation de réussite au test de démonstration technique défini à l'annexe IV, délivrée par le coordonnateur de la session de formation, et justifiant d'une maîtrise technique en reprise de dressage, en parcours d'obstacle ainsi qu'en extérieur et en terrain.

L'attestation de réussite relative à ce test technique est valable pour la session de formation en cours. Dans les conditions fixées par le recteur de région académique l'organisme de formation transmet à la DRAJES, cette attestation des prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC4 avec la grille de certification de l'épreuve correspondante.

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC 4) se compose comme suit :

- Epreuve certificative 1 relative aux compétences : C4.1.1, C4.1.2, C4.2.1, C4.2.2, C4.3.1, C4.3.2 Gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités équestres
L'épreuve est réalisée au moyen d'un cas pratique tiré au sort, le jour de l'épreuve par le candidat, suivi d'un entretien de quinze minutes maximum permettant aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à gérer une cavalerie et les infrastructures de travail.
La liste des cas pratiques est établie par le directeur technique national de l'équitation après avis de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Équestres et de l'Institut français du cheval et de l'équitation.
- Epreuve certificative 2 relative aux compétences : C4.4.1., C4.4.2. Evaluation et travail d'un équidé
Le candidat réalise l'évaluation et le travail monté d'un cheval tiré au sort.
 - a) Le candidat ayant préalablement détendu, présente un cheval monté sur le plat. Durée : cinq minutes maximum
 - b) Le candidat présente une analyse des aptitudes et du niveau d'éducation de l'équidé puis propose les objectifs du travail qu'il souhaite conduire. Durée : cinq minutes maximum.
 - c) Le candidat met en œuvre sur une durée de dix minutes maximum une séquence de travail commentée du cheval sur le plat.
 - d) La séquence est suivie d'un entretien de dix minutes maximum portant sur le bilan de la séquence et sur la suite du travail à conduire à moyen et long terme avec l'équidé pour atteindre les objectifs visés et préserver son intégrité physique et mentale.

Epreuve certificative du Bloc de Compétence 1 du BPJEPS

Organisme de Formation	N° de session
	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} passage <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} passage

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 1 (BC1)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

a) Production d'un document

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC1).

b) Entretien comprenant :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation.

Nom et prénom du candidat	Date et lieu de l'épreuve
BPJEPS Spécialité	Heure de début de l'entretien
Mention (et option)	Heure de fin de la présentation
Signature du candidat	Heure de fin de l'entretien

Évaluation BC 1	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Nom et prénom des évaluateurs	Signature	

BC 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation		
REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION
		CRITERES et INDICATEURS D'ÉVALUATION
A.1.1 Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement. - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.
	C1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap	Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure. - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de sa structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.
A.1.2 . Proposition de projets s'inscrivant dans le cadre de l'organisation de la structure en réponse à l'évolution des besoins des publics	C1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous,	Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire. - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire
	C1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public	Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées. - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond, - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa structure peut mobiliser pour mettre en oeuvre ce projet.
A.1.3. Organisation, mise en oeuvre et supervision de	C1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au	Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus.

la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus	- Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante, : la démarche écocitoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ...
	C1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en oeuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci	Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées : - Il s'assure que les activités prévues sont réalisées, - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du bon déroulement des activités, - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus, - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires, - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités.
	C1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en oeuvre	Le candidat met en oeuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet. - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives
A.1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	C1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts	Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives. - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux - Il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.
	C1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités	Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable. - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont fait ou aurait pu faire défaut dans le cadre de la mise en oeuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en oeuvre.

BC 1

Favorable

Défavorable

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

Epreuve certificative du Bloc de Compétence 2 du BPJEPS

Organisme de
Formation

N° de
session

1^{er} passage 2^{ème} passage

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 2 (BC2)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

a) Production d'un document

Dans les 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un ou plusieurs support(s) de son choix présentant deux séquences de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.

Le ou les support(s) comprend (nent) notamment les outils de communication utilisés et constitue(nt) le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 2 (BC2).

b) Entretien comprenant :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans ses actions d'informations et de communication.

Nom et prénom du candidat		Date et lieu de l'épreuve	
BPJEPS Spécialité		Heure de début de l'entretien	
Mention (et option)		Heure de fin de la présentation	
Signature du candidat		Heure de fin de l'entretien	

Évaluation BC 1	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Nom et prénom des évaluateurs	Signature	

BC 2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION
CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION		
A 2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	C2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage	Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure. - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts. - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. - Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités
	C2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.	Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée. - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication. - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques
A 2.2 . Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	C2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation	Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé. - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité, - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
	C2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics	Le candidat présente un support de promotion de son animation. - Il prend en compte le public visé dans son message - Il prend en compte le public visé dans son message Il invite au travers du message à participer à l'animation - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi

BC 2

Favorable

Défavorable

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

Epreuve certificative du Bloc de Compétence 3 du BPJEPS

Organisme de Formation	N° de session	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} passage <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} passage
-------------------------------	----------------------	--

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 3 (BC3)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

a) Mise en situation professionnelle de conduite de séance :

Le jour de l'épreuve, les évaluateurs précisent au candidat le thème, le niveau et le public de la séance.

Le candidat dispose ensuite d'une heure pour préparer la séance, aménager l'aire d'évolution et prendre en charge les cavaliers.

Le candidat a accès uniquement au « plan fédéral de formation du cavalier » de la FFE en format papier et mis à disposition par l'organisme de formation. Il n'est pas tenu de remettre un document aux évaluateurs mais peut, s'il le souhaite, préparer des documents supports à la présentation prévue au c.

A l'issue de la préparation, il conduit tout ou partie d'une séance d'apprentissage pour quatre cavaliers minimum et huit cavaliers maximum pendant au minimum vingt minutes et au maximum trente minutes.

Le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du champ de l'encadrement des activités équestres.

L'évaluation de la conduite de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

b) Conception d'un cycle de séances :

A partir de la séance effectuée et de l'observation des couples, le candidat dispose d'une heure pour concevoir un cycle d'au moins trois séances, adapté aux couples encadrés en précisant les objectifs spécifiques, le contenu, le déroulement des séances et les conditions d'évaluation de ce dernier.

Le candidat a accès uniquement au « plan fédéral de formation du cavalier » de la FFE en format papier et mis à disposition par l'organisme de formation. Il n'est pas tenu de remettre un document aux évaluateurs mais peut, s'il le souhaite, préparer des documents supports à la présentation prévue au c.

c) Entretien :

La conception du cycle est suivie d'un entretien de trente-cinq minutes maximum comportant :

1) Une présentation de quinze minutes maximum, dans laquelle le candidat propose :

- le bilan de la conduite de la séance ;
- l'analyse de sa prestation en justifiant ses choix techniques, pédagogiques et d'emploi de la cavalerie ;
- le cycle envisagé.

2) Un échange avec les évaluateurs de vingt minutes maximum.

L'échange avec les évaluateurs permet d'apprécier la capacité du candidat à concevoir et à mettre en œuvre un cycle de séances d'apprentissage en activités équestres et permet également de vérifier la capacité du candidat à prendre en compte les capacités et les besoins des différents publics dans la conception, la préparation, l'animation et l'évaluation de séances et de cycles d'apprentissage en activités équestres.

Nom et prénom du candidat	Date et lieu de l'épreuve
BPJEPS Spécialité	Heure de début et fin de la préparation
Mention (et option)	Heure de début et fin de la séance
Signature du candidat	Heure de début et de fin de l'entretien

Évaluation BC 3	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Nom et prénom des évaluateurs	Signature	

BC 3 - Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION
		CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION
A.3.1 Conception de cycles et de séances d'apprentissage des activités équestres	C3.1.1 Définir un cycle de séances d'apprentissage des activités équestres, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés, en tenant compte du projet d'équitation et des caractéristiques des pratiquants	Le candidat explicite sa démarche de conception du cycle de séances - il présente la finalité du cycle de séances d'apprentissage, ... - il explicite quelles sont les informations collectées les projets des pratiquants et comment il les a pris en compte dans la conception du cycle proposé - il précise les différents types d'apprentissage et de progression recherchés dans le cadre du cycle de séances - il explicite en donnant au moins deux exemples précis en quoi les finalités du cycle de séances répondent au développement de la relation cheval cavalier
	C3.1.2 Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances d'activités équestres, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap et des situations professionnelles vécues précédemment	Le candidat présente sa démarche de conception de séances d'apprentissage des activités équestres sur au moins 3 séances consécutives d'un même cycle - il précise la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances - il démontre que l'objectif de chaque séance et le choix des mises en situation tiennent compte des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des pratiquants, - il démontre que le contenu des séances tient compte des caractéristiques de la cavalerie à sa disposition, - il démontre de quelle manière il tient compte des dimensions éducatives et citoyennes dans le contenu et le déroulement de la séance - il explicite comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des participants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des apprentissages effectués, - il démontre comment il tient compte des situations professionnelles vécues et des axes d'amélioration de son action identifiées pour concevoir les séances
A.3.2 Préparation de séances d'apprentissage des activités équestres	C3.2.1 Définir les conditions de réalisation d'une séance d'apprentissage , en vue d'assurer le respect des réglementations en vigueur, la sécurité des pratiquants et des tiers ainsi que le bien-être des équidés, en tenant compte de l'activité équestre envisagée, du public, du lieu de pratique et des ressources à disposition	Le candidat explicite la démarche mise en œuvre pour assurer le bon déroulement de la séance ainsi que la sécurité des pratiquants, des tiers et le bien-être des équidés - il choisit le lieu de pratique et le matériel pédagogique en adéquation avec l'activité équestre envisagée et le niveau des pratiquants, - il présente, le cas échéant, les autorisations éventuelles à demander, notamment lors des déplacements à l'extérieur du centre équestre, - il réalise les vérifications de sécurité ainsi que des équipements et du matériel nécessaire à la séance - il tient compte des risques liés à l'activité équestre et au lieu de pratique - il organise le déroulement de la séance dans le respect du bien-être et de la sécurité des équidés
	C3.2.2 Attribuer les équidés et le matériel aux participants d'une séance d'apprentissage des activités équestres, afin de faciliter son déroulement et d'assurer le bien-être des équidés en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et de leur niveau de pratique ainsi que des objectifs de la séance	Le candidat s'assure de la cohérence de l'attribution des équidés et du matériel aux participants - il analyse les caractéristiques des pratiquants et des équidés, - il attribue les équidés en tenant compte du lieu de pratique et des caractéristiques des pratiquants, - il attribue le matériel (harnachement, enrênement, protections...) en adéquation avec l'activité équestre envisagée, le respect du bien-être des équidés et le niveau de pratique du participant

A.3.3 Conduite de séances d'apprentissage des activités équestres	C3.3.1 Animer la séance d'apprentissage des activités équestres en sécurité , en vue de développer la confiance, la motivation, l'engagement des pratiquants et la relation cheval/cavalier en sécurité, en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques des publics encadrés	Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants pour créer les conditions favorables au déroulement de la séance et à la relation cheval / cavalier - il explicite auprès des pratiquants les objectifs et le déroulement de la séance, les consignes permettant d'assurer leur sécurité, celle des équidés et celle des tiers, le respect des sites et espaces de pratique et de la réglementation en vigueur, - il s'assure de la bonne compréhension et de l'adhésion des pratiquants, - il met en place une communication favorisant la confiance, la motivation, l'engagement et l'expression des pratiquants, - il formule des consignes claires et précises centrées sur les activités à réaliser, - il sensibilise les pratiquants au bien être des équidés, - il valorise les réalisations des pratiquants, afin d'entretenir leur motivation, - il prévient et traite les situations éventuelles de tensions ou de conflits, - il propose aux pratiquants un temps de retours/réactions sur la séance, - il clôt la séance en échangeant des informations avec les pratiquants, lorsque nécessaire.
	C3.3.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée , en vue d'assurer la progression des pratiquants et d'intervenir en cas de situation accidentogène, en tenant compte des besoins des pratiquants et des observations réalisées au cours de la séance d'apprentissage des activités équestres	Le candidat accompagne la progression pédagogique en sécurité tout au long de la séance - il se positionne afin de pouvoir observer les pratiquants et d'identifier des freins ou des difficultés éventuellement rencontrés, - il veille, à la sécurité et au bien-être des pratiquants et des équidés, - il propose un enchaînement de tâches progressives et logiques favorisant la réussite des pratiquants et l'adapte en fonction des observations réalisées au cours de la séance- - il utilise des mises en situation respectueuses du bien-être des équidés - il repère les besoins d'accompagnement individuels, en lien avec la technique équestre ou la relation à l'équidé, - il repère les comportements des équidés susceptibles de générer des difficultés, - il formule des consignes claires et précises centrées sur la tâche à réaliser, - il apporte les corrections individuelles adaptées en s'appuyant sur les techniques spécifiques à l'activité, - il intervient en cas de risque identifié ou de situation d'accident en respectant les procédures en vigueur,
A3.4 Evaluation de cycles et de séances d'apprentissage des activités équestres	C3.4.1 Analyser, une séance d'apprentissage des activités équestres, en vue d'optimiser la progression des pratiquants, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celui-ci	Le candidat fait le bilan d'une séance en démontrant une analyse réflexive de sa pratique - il identifie les progrès réalisés et/ou les difficultés rencontrées par les pratiquants - il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action - il décrit les critères objectifs sur lesquels il s'appuie pour évaluer la satisfaction des pratiquants et le développement de la relation cheval/cavalier, - il expose comment il a régulé l'intensité et le rythme de la séance pour préserver la disponibilité physique et mentale des pratiquants et leur motivation, - il analyse l'impact physique et mental de la séance sur les équidés - il explicite comment il a assuré la sécurité des pratiquants - il identifie et argumente les améliorations à apporter à la séance
	C3.4.2 Evaluer un cycle d'apprentissage des activités équestres, en vue de faire évoluer ses pratiques, en vérifiant l'adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en mesurant les résultats obtenus	Le candidat propose un dispositif d'évaluation du cycle de séances - il argumente les indicateurs d'évaluation observables choisis pour mesurer les résultats obtenus en référence aux finalités du cycle de séances, aux objectifs définis et aux projets des pratiquants - il précise en donnant des exemples concrets comment il va mesurer en quoi le cycle de séances a permis de servir les dimensions éducatives et citoyennes - il explicite en s'appuyant sur des exemples concrets comment il a pris en compte son expérience pour construire le dispositif d'évaluation - il présente les pistes d'amélioration à proposer en fonction des résultats du cycle de séances.

BC 3

Favorable

Défavorable

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

Epreuve certificative du Bloc de Compétence 4 du BPJEPS

Organisme de Formation		N° de session	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} passage <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} passage
-------------------------------	--	----------------------	--

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 4 (BC4)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

Prérequis à la certification du bloc 4 :

Peut se présenter à la situation d'évaluation certificative du BC 4, le candidat en possession de l'attestation de réussite au test de démonstration technique défini à l'annexe IV, délivrée par le coordonnateur de la session de formation, et justifiant d'une maîtrise technique en reprise de dressage, en parcours d'obstacle ainsi qu'en extérieur et en terrain. L'attestation de réussite relative à ce test technique est valable pour la session de formation en cours. Dans les conditions fixées par le recteur de région académique l'organisme de formation transmet à la DRAJES, cette attestation des prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC4 avec la grille de certification de l'épreuve correspondante.

Epreuve certificative 1 relative aux compétences : C4.1.1, C4.1.2, C4.2.1, C4.2.2, C4.3.1, C4.3.2 Gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités équestres

L'épreuve est réalisée au moyen d'un cas pratique tiré au sort, le jour de l'épreuve par le candidat, suivi d'un entretien de quinze minutes maximum permettant aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à gérer une cavalerie et les infrastructures de travail.

La liste des cas pratiques est établie par le directeur technique national de l'équitation après avis de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Équestres et de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

Epreuve certificative 2 relative aux compétences : C4.4.1., C4.4.2. Evaluation et travail d'un équidé

Le candidat réalise l'évaluation et le travail monté d'un cheval tiré au sort.

- a) Le candidat ayant préalablement détendu, présente un cheval monté sur le plat. Durée : cinq minutes maximum
- b) Le candidat présente une analyse des aptitudes et du niveau d'éducation de l'équidé puis propose les objectifs du travail qu'il souhaite conduire. Durée : cinq minutes maximum.
- c) Le candidat met en œuvre sur une durée de dix minutes maximum une séquence de travail commentée du cheval sur le plat.
- d) La séquence est suivie d'un entretien de dix minutes maximum portant sur le bilan de la séquence et sur la suite du travail à conduire à moyen et long terme avec l'équidé pour atteindre les objectifs visés et préserver son intégrité physique et mentale.

Nom et prénom du candidat	Date et lieu de l'épreuve
BPJEPS Spécialité	Heure de début et fin de la préparation
Mention (et option)	Heure de début et fin de la séance
Signature du candidat	Heure de début et de fin de l'entretien

Gestion des équidés et des matériels spécifiques	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Evaluation et travail d'un équidé	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Évaluation BC 4	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Nom et prénom des évaluateurs	Signature	

BC 4 - ASSURER LES SOINS, LA GESTION ET L'EDUCATION DES EQUIDES AINSI QUE L'ENTRETIEN DES MATERIELS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES EQUESTRES

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION
		CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION
A.4.1 Gestion des soins quotidiens et périodique des équidés	C4.1.1 Evaluer l'état physique et mental d'un équidé pour identifier les soins à lui apporter et alerter un professionnel compétent si nécessaire, en mobilisant ses connaissances et les techniques adaptées	Le candidat démontre sa capacité d'observation de l'état des équidés. - il observe l'état corporel et mental de l'équidé en s'appuyant sur des indicateurs issus de référentiels partagés au sein de la filière équestre et agricole et validés scientifiquement - il repère les blessures et les signes évocateurs de maladies - il repère les cas nécessitant le recours à un professionnel compétent
	C4.1.2 Mettre en œuvre les soins quotidiens et périodiques aux équidés pour garantir leur santé et leur bien-être en adaptant son intervention aux besoins de chaque équidé	Le candidat démontre comment il intervient en sécurité et adapte les soins aux besoins des équidés - il prend les précautions nécessaires pour mettre en œuvre les soins en sécurité pour le professionnel, pour l'équidé et pour les tiers - il réalise les soins quotidiens ou s'assure qu'ils sont réalisés, avec rigueur et régularité en adéquation avec les besoins des équidés dans le respect de leur bien-être et des règles sanitaires en vigueur - il ajuste les soins quotidiens en fonction de l'évolution de l'état physique et mental d'un équidé et de l'intensité de son activité - il tient compte, pour les mettre en œuvre, de la programmation des soins périodiques définie au sein de la structure - il met en œuvre les gestes de première urgence en cas de blessure ou de maladie dans la limite de la réglementation relative à l'exercice de la médecine vétérinaire
A.4.2 Gestion de l'emploi et des déplacements des équidés	C4.2.1 Programmer l'activité des équidés pour préserver leur intégrité physique et mentale en prenant en compte leurs caractéristiques, leurs besoins fondamentaux, leurs capacités et leur charge de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres	Le candidat organise les différents temps d'activité des équidés au sein de la structure - il adapte la fréquence, le volume et le type d'activité des équidés à leur niveau, leurs caractéristiques physiques et mentales - il répartit les équidés entre les activités en fonction de l'utilisation visée, de leurs besoins ainsi que des caractéristiques et du niveau des pratiquants - il prévoit des temps de repos et de récupération adaptés aux besoins de chaque équidé
	C4.2.2 Mettre en œuvre les procédures pour convoier des équidés dans le respect de la réglementation en vigueur en veillant à leur intégrité physique et mentale	Le candidat conduit une démarche adaptée pour assurer le convoyage des équidés - il s'assure du respect de la réglementation relative du convoyage d'équidés tout au long de son intervention - il met en œuvre des conditions adaptées pour assurer la sécurité et le bien-être physique et mental des équidés lors du convoyage - il applique les gestes et techniques adéquats pour garantir le bien-être des équidés et la sécurité au moment de l'embarquement et du débarquement
A.4.3 Préparation des matériels et aires de pratique spécifiques	C4.3.1 Vérifier l'état des matériels et des aires de pratique spécifiques aux activités équestres, en vue d'identifier les opérations d'entretien à réaliser et les risques liés à un dysfonctionnement, en tenant compte de leurs modalités et fréquences d'utilisation	Le candidat repère les opérations d'entretien à réaliser - il vérifie l'état du matériel et des aires de pratique spécifiques aux activités équestres en se référant aux procédures en vigueur dans la structure - il repère et signale les dysfonctionnements devant faire l'objet d'une intervention - il s'assure que les dysfonctionnements constatés ne nuisent pas à la sécurité des pratiquants et des équidés ou à la qualité du service rendu aux pratiquants

aux activités équestres	C4.3.2 Préparer les aires de pratique et le matériel spécifiques aux activités équestres , en vue d'assurer le bon déroulement des activités, le bien-être des équidés et la sécurité des pratiquants en veillant au respect des procédures en vigueur	Le candidat met en œuvre les opérations de préparation des aires de pratique et du matériel spécifique aux activités équestres - il met en œuvre les techniques adaptées pour préparer au moins 2 matériels spécifiques et aires de pratique parmi les suivants : harnachements, parc d'obstacles, petits matériels pédagogiques, sols (hersage et lissage) et système de clôture des aires d'évolution, - il formule des propositions d'amélioration continue en lien avec les spécificités de la structure dans les domaines de la préparation et de la sécurisation du matériel spécifique aux activités équestres et des aires de pratique
A4.4 Education des équidés en vue de la réalisation d'activités équestres	C4.4.1 Evaluer l'adaptation d'un équidé aux emplois envisagés , afin d'orienter son utilisation et son programme de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres à différents publics, en veillant à son intégrité et à son bien-être	Le candidat met en œuvre une démarche d'évaluation d'un équidé pour définir un programme de travail - il évalue l'équidé en s'appuyant sur des indicateurs lui permettant de déterminer le tempérament, les caractéristiques physiques et le niveau d'éducation de l'équidé - il définit l'emploi ou les emplois auxquels l'équidé peut être destiné - il propose les objectifs de travail de l'équidé cohérents avec l'emploi ou les emplois envisagés pour l'équidé en mobilisant ses connaissances techniques dans le domaine équestre - il argumente en quoi les objectifs de travail sont respectueux de l'intégrité et du bien-être de l'équidé.
	C4.4.2 Mettre en œuvre, en sécurité, le programme de travail d'un équidé en vue de développer son éducation et son adaptation aux publics et aux activités d'une structure proposant des activités équestres, en employant des techniques équestres respectueuses de son bien-être et de son intégrité physique et mentale	Le candidat met en œuvre une démarche pour conduire le travail d'un équidé - il définit des situations d'apprentissage ciblées en fonction des objectifs de travail et progressives - il argumente les mises en situation choisies au regard des objectifs de travail définis, du niveau d'éducation et du respect de l'intégrité physique et mentale de l'équidé en s'appuyant notamment sur sa connaissance des principes fondamentaux de l'équitation de tradition Française inscrite sur la liste des patrimoines immatériels de l'UNESCO. - il met en œuvre les situations d'apprentissage définies en s'appuyant sur une maîtrise technique permettant d'assurer l'adaptation de l'équidé à une ou plusieurs activités équestres spécifiques - il présente le bilan du travail conduit avec l'équidé en explicitant les difficultés rencontrées et les progrès obtenus - il précise les informations qui lui ont permis de s'assurer du bien-être physique et mental de l'équidé et, le cas échéant, les remédiations mises en œuvre - il propose la suite du travail à conduire à moyen et long terme avec l'équidé pour atteindre les objectifs visés en argumentant ses choix et en précisant les modalités qu'il emploierait.

BC 4
 Favorable

 Défavorable

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

Prérequis d'accès à la certification du BC 4

Organisme de Formation

Le prérequis d'accès à la certification du bloc de compétences 4 (BC4) « assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres » est un ensemble de trois tests techniques composés des modalités suivantes :

Organisation :

Les tests techniques sont organisés par l'organisme de formation. L'organisme de formation peut organiser autant de tests que nécessaire au cours d'une même session.

Déroulement :

Les prérequis techniques comportent les trois tests mentionnés ci-dessous.

- Test 1 - Reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix
Durée : cinq minutes maximum.
Filet simple ou bride, éperons et stick autorisés
En dehors des éléments précisés ci-dessus, le règlement fédéral de Dressage division Amateur en vigueur s'applique.
Validation : Pour valider le test 1 le candidat doit avoir obtenu une note finale de 24/40 minimum sans avoir obtenu une note inférieure à 10/20 à chaque critère.
- Test 2 - Parcours SO type Hunter équitation Grand Prix à 105 cm de dix obstacles comprenant une ou deux combinaisons
Durée : cinq minutes maximum.
Embouchure et harnachement conformes au règlement fédéral de Hunter, éperons et cravache autorisés, trois refus et chute éliminatoire.
En dehors des éléments précisés ci-dessus, le règlement fédéral de Hunter division Amateur en vigueur s'applique.
Validation : Pour valider le test 2 le candidat doit avoir obtenu une note finale de 24/40 minimum sans avoir obtenu une note inférieure à 10/20 à chaque critère.
- Test 3 - Maîtrise en extérieur et en terrain varié
Le candidat ayant préalablement détendu effectue un parcours en extérieur et en terrain varié dans l'ordre figurant dans le tableau.
Durée : dix minutes maximum à partir du départ.
Embouchure et harnachement conformes à l'épreuve de cross du règlement de Concours Complet d'équitation, protège-dos obligatoire, éperons et cravache autorisés, trois refus et chute éliminatoires.
En dehors des éléments précisés ci-dessus, le règlement fédéral de Concours Complet d'équitation division Amateur en vigueur s'applique.
Validation : Pour valider le test 3 le candidat doit avoir obtenu une note finale de 24/40 minimum sans avoir obtenu une note inférieure à 10/20 à chaque critère.

Validation :

Pour valider le test technique, le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 72 sur 120 sur l'ensemble des 3 tests sans avoir obtenu un total inférieur à 10 sur 20 sur l'un des critères.

Le candidat n'ayant pas validé les prérequis et ayant obtenu une note supérieure ou égale à 24 sur 40 à l'un des tests conserve le bénéfice de ce test sur la même session de formation.

Nom et prénom du candidat		Date et lieu de l'épreuve	
BPJEPS (Spécialité)		Mention (et option)	
Signature du candidat			

Test 1 Dressage	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Test 2 SO	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Test 3 Terrain varié	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Test technique	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Nom et prénom des évaluateurs	Signature	

Test 1 : reprise de dressage

Durée : cinq minutes maximum.

Filet simple ou bride, éperons et stick autorisés

En dehors des éléments précisés ci-dessus, le règlement fédéral de Dressage division Amateur en vigueur s'applique.

Fig.	MOUVEMENTS	IDEE DIRECTRICES	-	+	OBSERVATIONS
1	A Entrée au trot de travail. X Arrêt. Immobilité. Salut. XC Rompre au trot de travail	La rectitude L'immobilité et l'aplomb. La franchise du départ, l'attitude			
2	C Piste à main gauche HE Epaule en dedans à gauche	La régularité du trot Le maintien de l'incurvation et de l'activité			
3	EX Demi cercle de 10 m à gauche XB Demi cercle de 10 m à droite	La régularité du trot, le tracé Le changement d'incurvation			
4	BF Epaule en dedans à droite F Redresser	La régularité du trot Correction et stabilité de l'angle. Le maintien de l'incurvation et de l'activité			
5	FA Trot de travail Sur un cercle de 20 m, laisser filer A les rênes sur 15 à 20 m, trot enlevé permis	Le cheval doit étendre son encolure vers l'avant et vers le bas, puis être remis en place			
6	AK Trot de travail KR Trot moyen	La régularité, l'énergie et l'amplitude Moyenne des foulées.			
7	RM Trot de travail MC Pas moyen	La fluidité des transitions. Le rythme du pas, l'attitude.			
8	Arrêt. Immobilité. Reculer de 3 à 5 C pas Départ au pas moyen	La correction de l'arrêt, l'immobilité. Les pas diagonaux.			
9	CHS Pas moyen	Le rythme du pas, l'attitude, l'amplitude moyenne.			
10	S R Demi- cercle de 20 m au pas allongé RM Pas moyen	Le rythme du pas, l'attitude, l'amplitude, les changements d'attitude.			
11	Avant M Départ au galop de travail à gauche MCH Galop de travail	Franchise et fluidité du départ. Correction et rectitude du galop.			
12	HV Galop moyen V Galop de travail	Correction et rectitude du galop, l'attitude Les foulées plus amples, les transitions			
13	Demi cercle de 20m, vers la ligne VP du milieu avancer les mains vers la bouche du cheval et rompre le contact 2 à 3 foulées	Le maintien de l'activité et de l'attitude Les rênes clairement détendues 2 à 3 foulées, l'équilibre.			
14	PB Galop de travail B Cercle à gauche de 12 m BR Galop de travail	Correction du galop L'incurvation, le tracé			
15	RS Doubler I Changement de pied de ferme à ferme ou en l'air S Piste à main droite	Netteté et fluidité des 2 transitions, le rythme du pas, ou la correction du changement en l'air.			
16	SHC Galop de travail CA Serpentine de 3 boucles passant par E sur le pied droit	La correction et la rectitude du galop L'aisance du contre galop, l'attitude			
17	AK Galop de travail KE Galop de travail (galoper droit)	La correction et la rectitude du galop Le maintien de l'activité, l'attitude			
18	E Cercle à droite de 12 m ES Galop de travail	Correction du galop L'incurvation, le tracé			

19	SR Doubler I Changement de pied de ferme à ferme ou en l'air R Piste à main gauche	Netteté et fluidité des 2 transitions, le rythme du pas, ou la correction du changement en l'air.			
20	RMCH Galop de travail HE Galop de travail (galoper droit)	La correction et la rectitude du galop Le maintien de l'activité, l'attitude.			
21	EV Galop de travail VL Demi cercle de 10 m	La correction et la rectitude du galop Le maintien de l'activité, l'attitude, le tracé			
22	LI Galop de travail Transition au pas puis I immédiatement Arrêt. Immobilité. Salut.	Le tracé, la rectitude Netteté et fluidité des 2 transitions La correction de l'arrêt et l'immobilité			
	Quitter la piste au pas libre, les rênes longues.				
Critères :			Commentaires		
Fonctionnement du cavalier : Attitude, Fonctionnement : assiette et liant, aisance Emploi des aides : Justesse dans l'emploi des aides (Indépendance et accord) Dosage, tact, efficacité. Anticipation - précision du tracé			/20		
Fonctionnement du cheval : Réalisation effective des exercices. Qualité de la locomotion (impulsion et régularité) Justesse de l'attitude (orientation, stabilité, qualité du contact). Equilibre, rectitude et incurvation			/20		
Total :			/40		

Validation : Pour valider le test 1 le candidat doit avoir obtenu une note finale de 24/40 minimum sans avoir obtenu une note inférieure à 10/20 à chaque critère.

Test 2 : parcours de SO

Un parcours d'obstacle type Hunter équitation Grand Prix à 105 cm de dix obstacles comprenant une ou deux combinaisons

Durée : cinq minutes maximum.

Embouchure et harnachement conformes au règlement fédéral de Hunter, éperons et cravache autorisés, trois refus et chute éliminatoire.

En dehors des éléments précisés ci-dessus, le règlement fédéral de Hunter division Amateur en vigueur s'applique.

N°	Pénalités	+	-	Observations		Pénalités	-	+	Observations	
Cercle D					N°6					
N°1					N°7					
N°2					N°8					
N°3					N°9					
N°4					N°10					
N°5					Cercle A					
Critères						Note	Observations			
Fonctionnement du cavalier : Attitude, Fonctionnement : Stabilité et liant, aisance						/20				
Emploi des aides : Justesse dans l'emploi des aides (Indépendance et accord), dosage, tact, efficacité, anticipation et adaptation										
Fonctionnement du cheval : Réalisation effective du parcours, qualité de la locomotion (impulsion, vitesse, amplitude, équilibre longitudinal), qualité des courbes et du tracé (équilibre latéral), qualité des sauts (encadrement, centrage, trajectoire)						/20				
Total						/40				

Validation : Pour valider le test 2 le candidat doit avoir obtenu une note finale de 24/40 minimum sans avoir obtenu une note inférieure à 10/20 à chaque critère.

Test 3 - Maîtrise en extérieur et en terrain varié

Le candidat ayant préalablement détendu effectue un parcours en extérieur et en terrain varié dans l'ordre figurant dans le tableau.

Durée : dix minutes maximum à partir du départ.

Embouchure et harnachement conformes à l'épreuve de cross du règlement de Concours Complet d'équitation, protège-dos obligatoire, éperons et cravache autorisés, trois refus et chute éliminatoires.

En dehors des éléments précisés ci-dessus, le règlement fédéral de Concours Complet d'équitation division Amateur en vigueur s'applique.

N°	Exercices	Critères de réussite*	-	+	Observations
1	Se présenter à pied au jury et monter à cheval Aller dans la boîte de départ puis Phase de galop libre d'au moins 100 m	Aisance du cavalier et contrôle du cheval			
2	Passage en terrain varié au trot ou au galop : butte ou contre haut ou contre bas ou plan ascendant et plan descendant	Equilibre du cavalier en terrain varié et adaptation de l'équilibre			
3	Enchaînement au galop de 6 à 8 obstacles fixes. Hauteur : entre 80 et 90 cm, largeur : 1m maxi, dont une combinaison et un obstacle directionnel d'un front de 1,5m maximum	Equilibre du cavalier et conduite dans l'enchaînement Vitesse adaptée aux obstacles et au terrain			
4	Passage au pas dans une zone matérialisée et retour au calme	Contrôle de l'allure			
Critères			Note		Observations
Fonctionnement du cavalier : Attitude, Fonctionnement : Stabilité et liant, aisance et tonicité			/20		
Emploi des aides : Justesse dans l'emploi des aides (Indépendance et accord), dosage, tact, efficacité, anticipation et adaptation					
Fonctionnement du cheval : Réalisation effective du parcours, qualité de la locomotion (impulsion, vitesse, amplitude, équilibre longitudinal), qualité des courbes et du tracé (équilibre latéral), qualité des sauts (encadrement, centrage, trajectoire)			/20		
Total			/40		

Validation : Pour valider le test 3 le candidat doit avoir obtenu une note finale de 24/40 minimum sans avoir obtenu une note inférieure à 10/20 à chaque critère.